

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin à 19 heures, le CCAS de Plaudren s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Présidente, en session ordinaire, l'ordre du jour a été transmis aux membres le 7 juin 2023.

Présents : LE LUHERNE Nathalie, GEORGES Régine, THOMAS Annick, GURTIER Christine, ROCHER Gwladys, FERIR Michaël, PASCO Marie-Dominique, OFFRET Maryse

Absents excusés : Manuela LE BARBIER, Martine LORIC, EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à GEORGES Régine)

Votants : 9

L'appel est effectué et le quorum est constaté.

Le PV de la séance du 27 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

N° 2023 CCAS 04-008- CLIMATISATION DU DOMICILE PARTAGÉ LANN FEUTAN

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Nathalie LE LUHERNE

Madame Nathalie LE LUHERNE expose la proposition d'un administré pour l'installation d'un climatiseur au domicile partagé Lann Feutan. Un devis auprès de l'entreprise Loïc GAUD a été établi pour un montant TTC de 3477,60 €. Après une demande de renseignements auprès du CLARPA, il s'avère qu'ils ne sont pas en capacité de financer ce type d'installation.

L'administré se propose de prendre en charge l'intégralité de ces travaux sous forme de don au CCAS.

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** la proposition de l'administré sous réserve de l'accord du propriétaire du domicile partagé, à savoir Morbihan Habitat.
- **D'ACCEPTER** le don de cet administré à hauteur de 3477,60 €
- **DE VALIDER** le devis proposé par l'entreprise Loïc GAUD, après réception du don

N° 2023 CCAS 04-009- ADMISSION EN NON-VALEUR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Nathalie LE LUHERNE

Madame la Présidente indique que suite à une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables émanant du service de gestion comptable (anciennement trésorerie de Vannes Ménimur), il est proposé d'admettre en non-valeur le titre suivant :

Référence : 441002012 pour 131,37 € (année 2019)

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** la présente admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent au dossier

N° 2023 CCAS 04-010- CONVENTION DE PARTENARIAT AIDE ALIMENTAIRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

Il est proposé de renouveler la convention avec le CCAS de GRAND-CHAMP, la banque alimentaire et Carrefour Market pour la mise en place d'un service d'aide alimentaire.

C'est le CCAS de Grand Champ qui organise le service, supporte les frais et refacture aux communes adhérentes.

Formule appliquée à compter de l'activité 2022 :

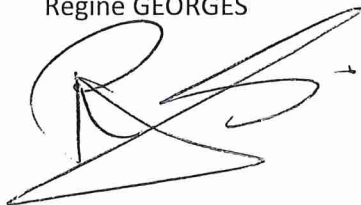
$$\begin{array}{c} \text{Charges du service de l'année N} \\ \div \\ \text{Nombre total de paniers individuels avec coefficient distribués dans l'année N} \\ = \\ \text{Prix du panier} \\ \times \\ \text{Nombre total de paniers individuels avec coefficient distribués par commune adhérente.} \\ = \\ \text{Montant de la participation annuelle par commune} \end{array}$$

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DE VALIDER** cette convention
- **DE DONNER POUVOIR** à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Le secrétaire de séance
Régine GEORGES



Fin de séance à 20h15
La Présidente du CCAS de PLAUDREN,
Nathalie LE LUHERNE



Le Maire
Nathalie LE LUHERNE